

ANNEXE A

Tenue vestimentaire à l'école Sylvestre

1. Les élèves de l'école doivent avoir des vêtements propres et convenables:

- ✓ Sans signe ou dessin de violence ou de vulgarité;
- ✓ Assez longs pour couvrir le corps;
- ✓ Avec des manches ou de larges bretelles.

2. Les élèves de l'école doivent avoir 2 paires de chaussures (une pour l'intérieur et une pour l'extérieur)

Les chaussures des élèves doivent être :

- ✓ Bien lacées et qui tiennent dans les pieds;
- ✓ Des sandales avec des talons plats et des courroies à l'arrière du talon.

3. Les élèves enlèvent leur casquette et capuchon à leur casier.

4. L'hiver, les bottes sont obligatoires jusqu'à la fonte des neiges.

Un message de la direction avisera le moment venu.